Image not found or type unknown

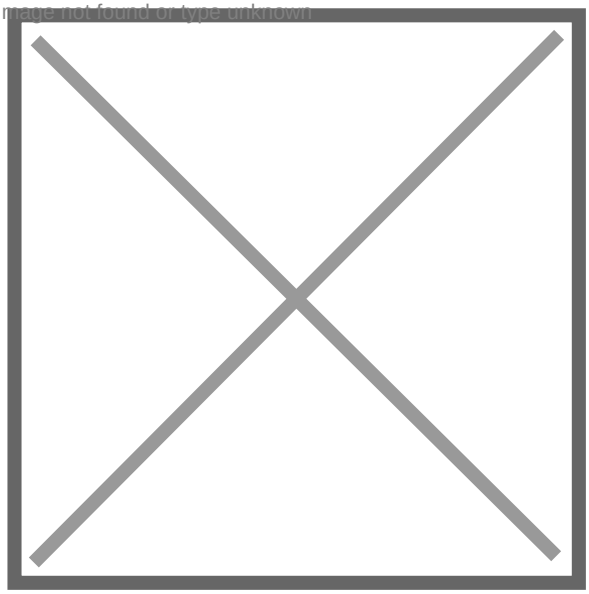

Litiges sur l'achat d'un bateau

Par **libertado63**, le **24/08/2008** à **10:49**

En septembre 2007,j'ai negocié l'achat d'un bateau de 75000 euros aupres d'un particulier qui devait etre conclue fin octobre apres la vente de ma maison.Un acte de vente est fait et 7500 euros est versé sans encaissement du cheque.
La vente de ma maison ayant été annulée par mes acheteurs,le proprietaire du bateau a accepté que nous restions en affaire jusqu'a ce que ma maison trouve un acquereur.Je lui verse la somme de 20000 euros comme preuve de ma bonne foi,un avenant est notifié sur l'acte de vente avec les 20000 euros versés et encaissé,le cheque de 7500 euros restitué et detruit et remets ma maison en vente;
Celle ci sera vendue 3 fois et par 3 fois le vente est avortée.
En Juillet 2OO8,je verse 5000 euros au proprietaire,prend en charge l'assurance du bateau a mon nom ainsi que les taxes afferantes a celui ci pour la somme de 900 euros.
Je lui promet a nouveau 20000 euros en septembre et le solde de la vente mi novembre apres la vente de ma maison signée recemment et cette fois viable.
Le proprietaire du bateau m'envoi un recommandé en me reclamant la totalité de la somme avant la fin septembre,le remboursement des agios des empunts qu'il aurait fait croyant que la vente de ma maison serait effective,ce qu'evidemment je ne veux pas payer,ceci ne concernant absolument pas .Je m'etais engagé a rembourser la place de port ou le bateau se trouve a Pauillac a partir du 11/07 et ce jusqu'a la conclusin de la vente ainsi que l'assurance du 11/07 au 07/08 et rien d'autre.
Quels sont les obligations du vendeur sachant qu'il n'est pas en mesure de me rembourser les sommes versées et puis je legalement le faire patienter jusqu'en Novembre sachant que 20000 euros seront payées fin septembre.merci de m'eclairer de vos lumieres savantes.meilleures salutations.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés